

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 40079

Numéro SIREN : 328 579 214

Nom ou dénomination : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2022 sous le numéro de dépôt 3816

Certifiée conforme

[Signature]

PROCES - VERBAL
Du CONSEIL d'ADMINISTRATION de la SEMIS
Du 26 mai 2021

Le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué.

L'an deux mille vingt un, le 26 mai à 8h30, le Conseil d'Administration de la SEMIS s'est réuni au Relais Culturel des Saintes Maries de la Mer, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance
- 2) Déclarations légales et formalités administratives
- 3) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 23 juillet 2020
- 4) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 15 mars 2021
- 5) Présentation du Rapport D'activité de la SEMIS 2020,
- 6) Approbation du projet de rapport de gestion de l'exercice 2020,
- 7) Approbation du projet d'arrêté des comptes et du bilan 2020,
- 8) Budget 2021,
- 9) Plan pluriannuel des travaux et investissements 2021-2022-2023,
- 10) Autorisation d'emprunt 2021,
- 11) Facilités de trésorerie 2021,
- 12) Fixation de la rémunération allouée aux Administrateurs
- 13) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGO,
- 14) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGE
- 15) Questions diverses.

Les administrateurs suivants étaient présents ou représentés :

AC

Pour la Commune :

Mme Christelle AILLET, Patrick PAC, Jean Pierre ALENGRIN, M. Stéphan BEDOT, Eric VICENTE, M. François BELMONTE, M Marc LELONG.

JP SB AC

Pour l'Office de Tourisme :
M Jérôme FERTON

Pour la Lyonnaise de Banque (censeur) :
M. Eric FUMET et Mme Audrey RAFFI

Assistaient également à la séance, outre Mme Dominique OLLIVIER, Commissaire aux Comptes,

Pour le Crédit Agricole :
M. Olivier TREVIN et Mme Sandrine PAVILLON

M. Thierry BERNARD, expert-comptable
M. Frédéric MASSOUBRE, Directeur de la SEMIS,
Mme Valérie MALLORCA, Responsable administratif et financier de la SEMIS,

Administrateurs Absents et excusés :

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations :
Mme Sophie Miranda DA SILVA ayant donné pouvoir à Mme la Présidente

Pour la Caisse d'Épargne :
M. Laurent Hernandez ayant donné pouvoir à Mme La Présidente

Mme Christelle AILLET ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux administrateurs, nouveaux et anciens. La Présidente Directrice Générale passe ensuite la parole à M. MASSOUBRE pour l'ordre du jour.

1) Vérification du Quorum et nomination du secrétaire de séance

Après examen de la feuille de présence, Madame Christelle AILLET déclare que le quorum est atteint et que la réunion du conseil d'administration peut valablement se tenir.

Madame Christelle AILLET propose de nommer M. Jérôme FERTON comme secrétaire de séance, qui accepte.

2) Déclarations légales et Formalités Administratives

Le 24 septembre 2019, la Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations personne morale administratrice de la SEMIS, a désigné comme représentant permanent Mme Sophie Miranda da Silva en remplacement de Mme Julie Langlais,

Le 28 septembre 2020, la Caisse d'Épargne, personne morale administratrice de la SEMIS, a désigné comme représentant permanent M. Laurent HERNANDEZ en remplacement de M. Jean-Luc ROUSTAN,

Le mardi 21 décembre 2020, l'Office de Tourisme des Saintes Maries de la Mer, personne morale administratrice de la SEMIS, lors d'un conseil d'administration a procédé à l'élection d'un nouveau président et désigné comme représentant permanent M. Jérôme FERTON en remplacement de Mme Cathy AYME,

Le 26 février 2021, la Commune des Saintes Maries de la Mer, personne morale administratrice de la SEMIS, par délibération 2021-06 a renouvelé ses représentants permanents et a désigné M. Marc LELONG comme l'un de ses représentants permanents en remplacement de M. Roland CHASSAIN,

Le 18 septembre 2020, la banque CIC,
Personne morale actionnaire de la SEMIS et occupant la fonction de « censeur » a désigné M. Eric FUMET en remplacement de M. Arnaud LEHONGRE,

Le Conseil d'Administration, qui a connaissance de ces remplacements, demande expressément aux services de la SEMIS de procéder à l'ensemble des démarches déclaratives, modificatives et de publicité notamment auprès du Tribunal de Commerce de Tarascon.

3) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2020

Ce procès verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ni modification de la part des administrateurs, il est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

4) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 15 mars 2021

Ce procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ni modification de la part des administrateurs, il est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

5) Présentation du rapport d'activité 2020

Le rapport d'activité est présenté dans le détail par Monsieur Frédéric MASSOUBRE, Directeur de la SEMIS

6) Approbation du projet de rapport de gestion de l'exercice 2020

La Présidente laisse la parole au Directeur de la SEMIS qui présente le rapport de gestion de l'exercice 2020

Mise au vote, ce rapport est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

7) Approbation du projet d'arrêté des comptes et du bilan 2020

Également, la Présidente laisse au Directeur de la SEMIS, le soin de présenter le projet de comptes annuels 2020, composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe.

Mise au vote, ce projet est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

8) Budget 2021

Enfin, la Présidente laisse au Directeur de la SEMIS le soin de présenter le budget 2021.

Mise au vote, ce projet est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

9) Plan pluri annuel d'investissement 2021 à 2023

Le Directeur de la SEMIS expose les besoins en investissement de la société SEMIS, en particulier sur les activités Campings et Port.

Pour l'année 2021 : remplacement de 5 MH et achats de 5 MH supplémentaires à la Brise pour 182 800 €. Remplacement de 10 MH au Clos du Rhône pour 231 000 € ainsi que 12 Bengalais remplacés par 12 HLL pour 291 000 €. Rénovation des façades de la Capitainerie de Port Gardian. Mise en place de climatisations sur l'intégralité des MH à la Brise et au Clos du Rhône.

Pour l'année 2022 : Renouvellement du Parc de MH et agrandissement de celui-ci. Changement d'un ponton à Port Gardian.

Restructuration du pôle de vie commune au Clos du Rhône. Amélioration du pôle restauration de la Brise. Ces projets d'investissements sont en cours de réflexion sous réserve de l'évolution positive de la crise sanitaire actuelle.

Pour l'année 2023 : Renouvellement du Parc de MH. Changement d'un ponton à Port Gardian.

Création du second camping à la Brise; projet en cours de réflexion sous réserve de l'évolution positive de la crise sanitaire actuelle.

Mise au vote, ce projet est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

10) Autorisation d'emprunt 2021

La SEMIS a lancé une consultation auprès des partenaires bancaires afin de financer ses travaux et acquisitions de matériel. Pour ce faire, nous avons eu recours à deux emprunts d'un montant de 400 000 € chacun (quatre cent mille euros) sur une durée de 60 mois au taux de 0.68% auprès du Crédit Agricole, et au taux de 0.71% auprès du CIC.

Nous n'avons pas sollicité de garantie pour cet emprunt auprès de la commune. Aucune garantie n'a été demandée par la banque.

Mise au vote, cette autorisation d'emprunt est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

11) Facilités de trésorerie 2021

Nous avons évalué avec l'aide de la Banque du CIC Lyonnaise de banque le montant d'une ligne de crédit de 150 000 (cent cinquante mille) euros.

Mise au vote, cette facilité de trésorerie est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

12) Rémunération allouée aux administrateurs (ex-jetons de présence)

Il est proposé au conseil d'administration de maintenir le montant de la rémunération allouée aux administrateurs à 11 122.00 euros pour l'exercice 2021.

Madame La Présidente Directrice Générale exprime son souhait de voir le Conseil renoncer collectivement au versement desdites rémunérations et de voir l'intégralité de leur enveloppe financière attribuée aux salariés de la SEMIS, compte tenu des circonstances particulières liées à la période actuelle.

Mise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

13) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGO

Le Conseil d'Administration fixe la date de l'Assemblée Générale Ordinaire 07 juillet 2021 à 9h00

L'Ordre du Jour de l'assemblée sera donc le suivant :

1°- Lecture du Rapport d'Activité et du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2020, lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2020, Approbation des comptes ; Quitus au Conseil d'Administration.

2°- Affectation du Résultat

3°- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et approbation de ces conventions,

4° - Fixation du montant de la rémunération allouée aux administrateurs,

5° - Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Projet de résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Bilan, du Compte de Résultat et annexes au 31 Décembre 2020 et entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le

Conseil d'Administration et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours l'exercice clos le 31 décembre 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de 202 349 € de la manière suivante :

-Résultat de l'exercice :	202 349 €
Affecté à :	
-Réserves facultatives	202 349 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de :
5 793 843 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, Nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

DIVIDENDES	Donnant droit à abatement	Ne donnant pas droit à abatement
2019	0 €	25 120 €
2018	0 €	25 120 €
2017	0 €	25 120 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce approuve ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le montant de la rémunération allouée aux administrateurs à 11 122.00 euros pour l'exercice 2021.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de censeur du CIC pour trois années, soit jusqu'à la clôture des comptes 2023.

SIXIEME RESOLUTION

AC L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

Le projet de résolutions est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

14) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGE

Le Conseil d'Administration fixe la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire 07 JUILLET 2021.

L'Ordre du Jour de l'assemblée sera donc le suivant :

- 1°- Modification de l'article 4 des statuts concernant l'adresse postale du Siège Social
- 2°- Modification de la dénomination de l'établissement La Brise
- 3° - Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Projet de résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'adresse postale du Siège sociale, remplaçant la mention BP74 par la mention CS 60001 et en conséquence l'article 4 des statuts :

Article 4

Le Siège social est fixé à :

Avenue Théodore Aubanel, CS 60001, 13460 LES SAINTES MARIES DE LA MER

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le nom de l'établissement *CAMPING DE LA BRISE* figurant au Registre du Commerce et des Sociétés et de le remplacer par *CAMPING LA BRISE DE CAMARGUE*.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

Le projet de résolutions est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

15) Questions diverses

Le Conseil est informé de la convention tripartite entre la Commune, la SEMIS et la SARL Camargue Nautique Club, en date du 3 mai 2021, confiant la gestion de l'Ecole de Voile des Saintes Maries de la Mer, assurée par la SEMIS, à cette société. Le contrat a pris effet le 7 mai 2021.

La Présidente laisse la parole aux Administrateurs afin d'échanger leurs points de vue sur des questions diverses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente Directrice Générale remercie les administrateurs et les invités de leur présence, ainsi que le personnel de la SEMIS pour le travail effectué et lève la séance à 10H00

La Présidente Directrice Générale,

Mme Christelle AILLET



Un Administrateur

M. Stéphan BEDOT



Le Secrétaire
M. Jérôme FERTON

